ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 115551

Texte de la question

M. Jean-Louis Léonard attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur les revendications légitimes des 70 000 kinésithérapeutes français qui aspirent à une meilleure reconnaissance de leur activité professionnelle et de leur diplôme. Il s'agit pour ces paramédicaux d'obtenir d'une part une revalorisation tarifaire et un tarif unique afin de simplifier la vie administrative de leur profession, et d'autre part, une reconnaissance de leurs compétences par le titre master en adéquation avec le processus européen de Bologne. C'est pourquoi il lui demande sa position sur ce dossier et les mesures qu'il entend prendre pour valoriser la profession des kinésithérapeutes qui sont des acteurs essentiels dans le domaine de la santé publique et du parcours de soins.

Données clés

Auteur : M. Jean-Louis Léonard
Circonscription : Charente-Maritime (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 115551
Rubrique : Professions de santé
Ministère interrogé : Santé
Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 26 juillet 2011, page 8003
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)